



MOTION
ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE
LE 28 AVRIL 2025

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grasse,

CONNAISSANCE PRISE de la proposition de loi « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents »,

CONNAISSANCE PRISE du texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 février 2025 et des dispositions adoptées le 26 mars 2025 par le Sénat et notamment celles modifiant le régime de l'excuse de minorité, principe fondamental de la justice pénale des mineurs, et adoptant la procédure de Comparution immédiate pour les mineurs de 15 ans,

CONSTATE que la proposition d'instaurer une comparution immédiate des mineurs contrevient aux principes essentiels de la République et à la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989,

RAPPELLE qu'il existe déjà dans le Code de Justice Pénale des Mineurs une réponse pénale rapide visant à juger les mineurs de plus de 16 ans pour les infractions les plus graves dans un délai maximal d'un mois,

RAPPELLE que l'excuse de minorité ne consiste pas à excuser un mineur pour les faits qu'il a commis mais à adapter la peine maximale encourue compte tenu de sa capacité de discernement qui ne peut pas être la même que celle d'un adulte,

RAPPELLE que la règle d'atténuation de la peine du fait de l'excuse de minorité est un principe fondamental reconnu par les lois de la République à valeur constitutionnelle qu'il convient de préserver,

EN CONSEQUENCE,

CONDAMNE avec la plus grande fermeté les dispositions de ce texte qui viole les principes fondamentaux en matière de justice pénale des mineurs,

S'INQUIETE des atteintes portées aux principes essentiels de la justice des mineurs, fondée sur la primauté de l'éducatif sur le répressif,

SOUTIENT les professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les Magistrats et Avocats dans leur lutte contre l'adoption de cette loi,

DEMANDE à chaque parlementaire de rejeter cette proposition de loi inutilement coercitive.

Fait à Grasse, le 2 mai 2025

Franck GAMBINI
Bâtonnier de l'Ordre